



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat 2021-2022 – CA du 19 janvier 2022



Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures



PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE **MERCREDI 19 JANVIER 2022 À 18H30 - EN LIGNE**

Sont présent.e.s les membres du conseil d'administration suivants :

Aurélie Fuentes-Rodriguez	Médecine
Catherine Blais	Sciences de l'administration
Charles-Émile Fecteau	Sciences et génie
Cyril Bolduc	Médecine
Eloise Larnac	Médecine
Frédéric Lecompte-Lasalle	Architecture, art et design
Hassib Abdallah	Sciences de l'administration
Jean-Nicolas Vigneau	Sciences et génie
Jean-Simon Ratté	Sciences de l'administration
Juliette Lemieux-Forget	Médecine
Kim Fortin	Sciences de l'administration
Sarah Pierru	École supérieure d'études internationales
Yssoufou Sagnon	X

Sont présent.e.s les membres du comité exécutif suivants :

Louis-Xavier Lamy	Secrétaire exécutif
Oronce Adanvoessi	Secrétaire aux affaires financières et au développement
Lynda Agbo	Secrétaire aux études et à la recherche*
Fatima Zougouri	Secrétaire aux affaires internes et associatives*
Louibert Meyer	Secrétaire aux affaires externes*

Sont présent.e.s les observateurs – trices suivant.e.s :

Guillaume Plante	Attachée à l'exécutif
Kevin Villeneuve-Tremblay	Direction du référendum

Sont absent.e.s les membres du conseil d'administration suivants :

Talagbé Gabin Akpo	Secrétaire aux affaires institutionnelles
Francko Euloge Ayowa	Secrétaire aux droits étudiants*
Aissata Dia	FSE
Alexandre Kabera	X
Camille Jean-Desnoyers	Sciences de l'administration
Cylia Dahmani	X

Frédéric LeTourneux	Sciences et génie
Hatem Laroussi	Sciences infirmières
Jean-Philippe Pialasse	Médecine
Jean-Samuel Angers	Philosophie
Louis-Simon Rousseau	X
Mohamed Amine Bouchlaghem	X
Soureyatou Hamidou	Sciences et génie

*Membres sans droit de vote et ne faisant pas partie du quorum.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution CA-2022-01-19/01

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Charles-Émile Fecteau

Proposition d'ouverture de la séance à 18h33.

Pas de demande de vote

Ouverture de la séance à 18h33

2. NOMINATIONS DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Résolution CA-2022-01-19/02

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Kim Fortin

Que Francis Lacroix agisse à titre de présidente d'assemblée et que Guillaume Plante agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président d'assemblée se présente et procède à la lecture de l'ordre du jour. Il demande s'il y a des modifications à apporter.

Intervention de Oronce : Proposition de modifier l'ordre du jour à l'amiable : ajout de 2 sous points au point 6. (6.4 et 6.5).

Résolution CA-2022-01-19/03

Proposée par : Oronce Adanvoessi

Appuyée par : Louis-Xavier Lamy

Que soit adopté l'ordre du jour.

Louis-Xavier Lamy mentionne que Kevin Villeneuve-Tremblay est indisponible avant 20h pour présenter le rapport de la direction du référendum. Il sera donc nécessaire d'aborder le point 6.1. *Rapport du référendum* sur la hausse de cotisation selon sa disponibilité.

Pas de demande de vote

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adopté va comme suit :

- 1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée 18 h 30**
- 2. Nominations de la présidence et du secrétariat d'assemblée**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal du CA du 8 décembre 2021**
- 5. Ressources humaines**
 - 5.1. Démission du CA
 - 5.2. Nomination au CA
 - 5.3. Rapport mensuel du comité exécutif
 - 5.4. Entérinement de l'embauche de la graphiste
- 6. Affaires internes et institutionnelles**
 - 6.1. Rapport du référendum sur la hausse de cotisation
 - 6.2. Concours Néo - Soumission Phare bleu
 - 6.3. Modification des règlements généraux
- 7. Affaires financières**
 - 7.1. Projet de logement étudiant – UTILE
 - 7.2. Comité de vérification interne
- 8. Affaires académiques**
- 9. Affaires externes et politiques**
- 10. Varias**
- 11. Date du prochain CA**
- 12. Levée de l'assemblée**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

Considérant que le procès-verbal a été envoyé au conseil d'administration avec l'ordre du jour, le président d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Résolution CA-2022-01-19/04

Proposée par : Cyril Bolduc

Appuyée par : Sarah Pierru

Que soit adopté le procès-verbal du 8 décembre 2021.

Pas de demande de vote

Adopté à l'unanimité

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Démissions du CA

Il n'y a pas eu de démissions du conseil d'administration depuis la dernière séance.

5.2. Nominations du CA

Il n'y a pas eu de nominations au conseil d'administration depuis la dernière séance.

5.3. Rapport mensuel du comité exécutif

Louis-Xavier Lamy explique ce que contiennent les rapports mensuels du comité exécutif.

- Mention de la volonté de renégocier l'entente concernant l'ASEQ, l'AELIÉS et l'Université Laval.
- Mention de la situation concernant l'ASEQ et l'AMF

Question Charles-Émile Fecteau :

Pour quelle raison l'AMF cause du trouble, est-ce qu'il y'a eu des plaintes ou quoi que ce soit ?

Réponse Louis-Xavier Lamy :

Selon notre avis (incluant celui de notre avocat consulté, ils n'ont absolument pas la légitimité de ce qu'il demande et leur logique ne nous semble pas fondé. L'assureur (ASEQ), l'institution financière (Desjardins) ainsi que les associations de cégeps et universités ne sont pas content. La réponse et la suite s'en viennent.

- COVID-19 oblige, plusieurs activités reviennent à distance et certaines tombent à l'eau, malheureusement.

Résolution CA-2022-01-19/XX

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : ? (Cyril ou Charles-Émile)

Que soient adoptés les rapports mensuels du comité exécutif.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

5.4. Entérinement de l'embauche de la graphiste

Louis-Xavier Lamy explique le processus d'embauche de la graphiste.

Louis-Xavier Lamy :

Pour donner suite à la réception de plusieurs bonnes candidatures, nous avons lancé le processus d'embauche et entrevues. Nous avons fait un rapport d'embauche et proposé l'emploi à la personne sélectionnée (Éliane).

Résolution CA-2022-01-19/XX

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Kim Fortin

Que soit entérinée l'embauche de Éliane Lemieux-Dorion au poste de graphiste de l'AELIÉS.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

6. AFFAIRES INTERNES ET INSTITUTIONNELLES

6.1. Rapport du référendum sur la hausse de cotisation

Kevin Villeneuve-Tremblay présente son rapport comme direction du référendum de l'AELIÉS de l'automne 2021.

Tel que vous le trouverez au rapport :

Seulement deux plaintes. Aucunes remises en question de la validité du processus électoral. Mettre des balises et/ou mises en gardes lors de l'usage (si usage) de Dexero la plateforme de l'Université Laval. Belle collaboration de la part de l'Université Laval et des responsables au niveau informatique. C'étaient les grandes lignes. Mais sommes toute, on peut se donner une bonne note pour l'exercice. Un beau A+ ! Et merci à vous également.

Résolution CA-2022-01-19/XX

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Sarah Pierru

Que soit adopté le rapport de la direction du référendum sur la hausse de cotisation de l'AELIÉS.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

6.2. Concours Néo - Soumission Phare bleu

Louis-Xavier Lamy explique la situation dans laquelle se retrouvent la Chaire publique et le concours Néo. Il explique qu'il n'y a plus d'employés à la Chaire, et que le recrutement a été mis en suspend en attendant que l'Association puisse entamer une réflexion sur le futur de la Chaire publique. Il explique ensuite qu'il a reçu une soumission de la compagnie de production Phare bleu, qui est la compagnie de l'ancien adjoint à la Chaire publique de l'AELIÉS. La soumission permettrait de compléter la saison trois du concours Néo en attendant que l'AELIÉS se penche sur l'avenir de la Chaire et puisse trouver des employés pour y travailler.

Louis-Xavier Lamy partage son écran afin d'afficher la soumission de Phare bleu. Recommandation de ne pas embaucher avant de savoir ce que l'on souhaite faire de la Chaire publique. La soumission semble raisonnable considérant les coûts annuels d'employés qui seront épargnés dans cette situation. La décision reste au CA.

Résolution CA-2022-01-19/XX

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Sarah Pierru

Que soit embauchée la compagnie Phare bleu pour compléter la saison 3 du concours Néo au coût de 22 650,08\$.

Question Charles-Émile Fecteau :

Qu'est-ce que ça implique la Chaire publique si l'on n'embauche pas ? Quelles sont nos obligations ?

Réponse Louis-Xavier Lamy :

On a le champ libre pour la réflexion. Ça ne peut pas être qu'une réflexion du CE et donc il faudra

de l'aide du CA. (Louis-Xavier mentionne certaines des problématiques soulevées par Serge l'ancien directeur de la Chaire).

Question Charles-Émile Fecteau :

Est-ce que la décision est urgente? Cela me semble beaucoup d'argent. J'aimerais savoir si ce n'est pas moins cher d'embaucher rapidement une personne pour le faire et payer un salaire (plutôt qu'un contrat)?

Réponse Louis-Xavier Lamy :

Évidemment la Chaire avait reçu de l'argent à l'époque pour justement remplir certains mandats envers l'Université Laval et pour lesquels on souhaite finir le montage (le livrable de la saison 3 de Néo, exemple).

Réponse Lynda Agbo :

L'objectif c'est idéalement de livrer le plus vite possible la saison 3 pour éviter un chevauchement de saison si, justement, la Chaire publique (ou du moins ce type de livrable) continue. Aussi c'est pour remplir nos engagements envers les facultés.

Question :

Quelle est, environ, la portée de Néo et de la Chaire publique sur nos réseaux sociaux et la chaîne Youtube?

Réponse Louis-Xavier Lamy :

Difficile à évaluer puisque le public est fragmenté. Certains contenus sont très populaires, d'autres moins.

Commentaire Lynda :

Néo était en quelque sorte la porte d'entrée de la Chaire publique, une manière de la faire mieux connaître auprès de nos étudiant.es.

Commentaire Kim Fortin :

Considérant l'importance de la Chaire et Néo, je suis en faveur de la dépense.

Demande de vote

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 8

Adoptée à la majorité

6.3. Modification des règlements généraux

Louis-Xavier Lamy présente le projet de modification des règlements généraux qui est proposé par le comité de modification des règlements généraux. Mention des aspects touchés par les modifications proposées. Mention des recommandations de la dernière présidence d'élection de l'AELIÉS (2020-2021).

Présentation par section (A, B, C, D, E) et ensuite par numéro d'article. Présentation de certains points particulièrement importants avant de lancer la discussion.

Question Cyril Bolduc :

Que se passerait-il au niveau des proportions de vote, si on se fie aux modifications proposées ? Exemple pour médecine, est-ce qu'on perd des votes ?

Réponse Louis-Xavier Lamy :

Et bien, au CA, oui. Cependant, au nouveau Forum des Associations aura aussi des votes réservés.

Interventions SECTION A. Forum des associations

Interventions SECTION B. Rôle du CA

Jean-Philippe Pialasse :

Merci pour le travail. Je comprends la structure proposée. Je souligne les risques de problématiques telles que parfois observées, par exemple, à la CADEUL. Risque d'épuisement de certain.es officier.es élu.es ou désigné par les associations de programmes, département, facultés puisqu'ils risquent d'être envoyé.es sur les deux instances. Est-ce qu'on risque d'avoir un quorum débalancer entre CA et CE si on créer le FA?

Louis-Xavier Lamy :

Je comprends le risque d'épuisement, mais nous en sommes victimes actuellement pour d'autres raisons. Aussi, pour le risque de débalancement, le CA aurait au maximum autant de monde qu'il n'en a, exemple, actuellement.

Lynda Agbo :

Il faut considérer les modifications dans leur ensemble. Il faut faire attention aux élections en double (même personne sur le CA et le FA). Il faut réfléchir ces modalités. Pour ce qui est des délais de publication des PV, il faut conserver des délais raisonnables. Il faut vraiment bien voir les mécanismes entre FA et CA pour conserver la représentativité.

Charles-Émile Fecteau :

Je mentionne avoir été sur le comité de travail et également sur le caucus de la CADEUL à l'époque. Premièrement le problème de représentation de nos membres élu.es sur le CA. La structure proposée adresse ce problème. Le problème du Forum actuel c'est qu'il n'attire que trop peu de gens, voir personne ou presque, dans le contexte actuel. Aussi, on a essayé d'aller

vers nos membres avec ça, mais la structure fonctionne mal. La structure actuellement présentée s'inspire de mécanisme venant de d'autres associations très fonctionnelles (FAECUM, REMDUS, etc.). Pour adresser une inquiétude de Lynda, le nombre de poste ouvert au CA et FA, en fonction du nombre de programmes, départements et facultés, rend difficile mathématiquement un « noyautage » du CA par le FA ou vice versa.

Jean-Nicolas Vigneau :

« Tout d'abord, très bon travail, merci pour votre investissement dans un tel projet de modification. Serait-il possible de revisiter l'idée de ne pas pondérer les votes des assos? Je ne saurais pas exactement rendre ça « fair », mais il me semble tout à fait déraisonnable de restreindre ainsi le vote d'association avec une quantité importante de membres, surtout en assumant que les représentant.es tentent de représenter le plus fidèlement possible tous leurs membres (je vais aller un peu à contre-sens de Charles-Émile là-dessus). » - [Message zoom]

Charles-Émile Fecteau :

En réponse à Jean-Nicolas, pour avoir été confronté à ce problème lors de ma réflexion, souvent les chiffres de nombres de membres par assos fluctuent ou ne sont pas toujours fiable. Cela évite un monopole des plus grosses associations et augmente la voix des plus petites associations. Ce n'est pas mathématiquement parfait, mais le nombre d'associations est un reflet généralement du nombre d'étudiant.es en son sein. Ceci-dit, l'inquiétude est hyper légitime et je ne vois pas de meilleure solution pour le moment que ce qui est sur la table.

Lynda Agbo :

Pourquoi est-ce que les associations parascolaires ne sont pas considérées ?

Louis-Xavier Lamy :

Elles sont externes aux associations de facultés, départements et de programmes. Ce sont des associations par groupes d'intérêt. Aussi, ils ne sont pas considérés selon les mêmes modalités par nous ou par l'Université Laval.

Interventions SECTION C. Restructuration des postes

Louis-Xavier Lamy :

D'abord, changement de fond, puis changement de forme. Mention des recommandations de Catherine Asselin (anciennement au poste de droit étudiant) concernant l'avenir du poste afin d'avoir un.e employé.e concernant la réception des demandes d'accompagnement étudiant. L'idée ici est donc de changer le poste d'affaires aux droits étudiant pour un poste d'affaires pédagogiques. Concernant le changement de terminologie pour le nom des postes, vous comprendrez que certains commentaires ont été soulevés concernant la difficulté de comprendre les nouveaux noms. Aussi, le terme « secrétaire » était déjà un mot à éviter dès les années 1990.

Lynda Agbo :

Merci pour les changements proposés. Merci pour la séparation de certaines tâches de mon poste. Ceci-dit, si on ne réussit pas à faire toutes les mémoires que l'on souhaite, le problème est peut-être plus du côté des recherchistes. Selon-moi. Concernant les noms des postes, cela créer effectivement une dynamique problématique par rapport à nos homologues. Exemple CADEUL, autres assos (internes ou externes), puisque leurs noms sont différents des nôtres. Pour ce qui est de la charge de l'employée au droit étudiant, deux personnes me semble mieux qu'une saturé. Surtout selon les personnes. Concernant le changement de terme pour « coordination » il faudrait en préciser la fonction quelque part pour la mémoire institutionnelle. On s'attend à quoi d'une « coordination ».

Louis-Xavier Lamy :

Pour ce qui est du terme « vie étudiante » effectivement c'est une proposition. Personnellement j'aime bien le terme d'affaires interne et associative. Pour la recherche/les mémoires de l'AELIÉS, si la responsable de la recherchiste a plus de temps, cela devrait permettre d'améliorer la rétroaction auprès des personnes choisis par contrat pour la production de recherches ou de mémoires. Pour ce qui est du poste de droit étudiant et l'employé, je pense qu'il est important de considérer les recommandations de l'employée actuelle [Nadège]. De plus, le vote du CA concernant cette proposition de modification des RG peut se donner des délais pour l'application des changements (exemple changement des postes pour le prochain exécutif).

Cyril Bolduc :

Est-ce que les changements proposés au service actuel de droit étudiant pourraient en affecter le service?

Louis-Xavier Lamy :

Normalement, non. Cela devrait au contraire permettre d'assurer la pérennité et constance du service (donc le professionnaliser).

Charles-Émile Fecteau :

Est-ce qu'une entente avec la CADEUL et son BDE serait possible? Je ne me souviens pas pourquoi c'était écarté la dernière fois? Est-ce « bouché » comme avenue?

Louis-Xavier Lamy :

La dernière fois l'entente proposée n'était pas acceptable. Notamment le fait que nous n'ayons aucun droit de suivi avec le service puisqu'il est à la CADEUL. Donc aucun droit de regard sur la fonction du service. Je voulais m'assurer que Nadège conservait son emploi et ses avantages, mais nous n'aurions plus eu de droit de regard sur l'employée en question par la suite. Donc pas de garanties. Aussi, le rapport de force AELIÉS-CADEULS était différent. Les réalités économiques actuelles des associations nous avantagent actuellement si l'on souhaite proposer et discuter une nouvelle entente. Pour l'instant ce n'est pas sur la table, mais nous avons laissé la balle dans leur camp.

Louibert Meyer :

Concernant les dénominations proposées actuellement pour les postes, ceux qui étaient présent.es l'an dernier lors du changement pourrions attester, mais l'assemblée d'aujourd'hui devrait pouvoir régler ce dossier et passer à autre chose. Par exemple, je perdrais moins de précieux temps lors de ma représentation à expliquer mon poste que des enjeux externes important. Je souligne aussi le problème de compréhension pour les acteurs externes entre nos postes et ceux de la CADEUL. Particulièrement si on considère que nous sommes deux associations de campus, ce qui n'est pas le cas partout ailleurs. En plus, ces changements d'appellation faciliteraient l'intégration plausible, dans le futur, d'une direction générale si l'AELIS souhaite s'en doter d'une (exemple pour la halte-garderie, l'UTILE, le FOU Aéliés, etc.). Une direction générale posséderait également des compétences utiles pour aider à pérenniser certains fonctionnements de l'AELIÉS.

Lynda Agbo :

Je pense que si on peut préciser plus en détails les postes on réglerait des problèmes. Mais pour ce qui est d'une Direction générale, j'appelle à la prudence sur la précision des tâches à faire. Je veux aussi mettre une mise en garde sur le fait de mettre plus

Jean-Philippe Pialasse :

Je recommande de revenir sur les anciens noms de poste si c'est pour être plus compliqué. Du moins, le plus important c'est d'être compris en premier lieu.

Charles-Émile Fecteau :

Si je regarde ce qui se fait ailleurs, de mon expérience personnelle, je recommande « coordination » plutôt que le reste, car c'est bien compris sur le terrain auprès des parties prenantes. Ces termes sont beaucoup mieux compris que ce qui est là actuellement en tout cas. De plus, je recommande au CE de proposer un document explicitant les tâches respectives à chacun.e des exécutant.es.

Louis-Xavier Lamy :

Bonne suggestion pour le « détaillage » des postes, c'est à faire à mon sens.

Petit retour concernant les noms de poste pour éviter une confusion. La différence en direction générale (s'il devait y en avoir une) et coordination générale porte principalement sur la différence entre la loi sur les compagnies et la loi 32. Une direction générale peut s'occuper des ressources humaines d'une façon moins problématique/potentiellement conflictuelle (exemple en cas de conflit d'intérêt). Un DG permettrait d'aider, entre autres, aux finances (pour ce qui est des activités quotidiennes). Finalement, je comprends la critique de Jean-Philippe, oui il y a possibilité que le changement de nom pour « coordination » crée une confusion, mais j'appuie le propos de Charles-Émile à cet effet.

Oronce Adanvoessi :

Je pense que concernant une direction générale il ne faut pas juste « faire un nouveau poste »

parce qu'on peut. Il faut comprendre que le secrétaire aux finances et au développement, l'adjointe à l'administration et l'adjointe à l'administration à temps partiel sont capable d'assurer plusieurs des fonctions comptables de l'association. Il faut voir la pertinence d'une telle charge.

Interventions SECTION D. Modalités d'élections du CE

Présentation par Louis-Xavier Lamy des modifications de la section.

Lynda Agbo :

concernant la validation des candidatures, à savoir s'il est possible de noter au RG les modalités de validation.

Interventions SECTION E. Autres

Louis-Xavier :

Préciser que le point 13. concerne la session d'hiver et non d'automne.

Jean-Philippe Pialasse :

Est-ce bien pertinent de maintenir dans les RG le montant de la cotisation à la suite de la hausse et l'indexation au coût de la vie?

Louis-Xavier :

Effectivement ce montant peut être indiqué ou non. On peut en évaluer la pertinence.

Jean-Philippe Pialasse :

Proposition d'adoption de points par section plus que par articles, mais tout de même par section plutôt que « tout en bloc » ou par « retrait des éléments litigieux » (pour l'ensemble du document).

Résolution CA-2022-01-19/XX

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : x

~~Que soient adoptées les modifications des règlements généraux proposées par le comité de modification des règlements généraux.~~

Charles-Émile :

Appuis à l'idée de la présidence d'assemblée de faire un vote par section (A, B, C, D, E) et faire, au besoin, un CAE des points litigieux.

Proposition

Jean-Philippe Pilasse :

Demande de mise en dépôt du point afin de le reprendre lors d'un CAE.

Charles-Émile :

Est-ce possible de tenir cet éventuel CAE avant l'AG ? Sinon est-il possible de déplacer l'un ou l'autre ?

Louis-Xavier Lamy :

Oui c'est faisable.

Juliette Lemieux-Fortin :

Je suggère de « tasser » l'AG pour tenir le CAE et tenir l'AG plus tard.

Jean-Philippe Pilasse :

Je suis d'accord avec la proposition précédente. Dans le pire des cas on dépasse les délais et il n'y aura pas mort d'homme. Évidemment on veut régler le projet, mais on n'est pas obligé de le finaliser absolument à ce moment-là.

Louis-Xavier Lamy :

Effectivement je suis d'accord. Il ne faut pas rusher.

Proposition d'amendement (adopté à l'amiable)

Louis-Xavier Lamy :

Mise en dépôt jusqu'au CAE du 02 février et que l'AG soit reportée après.

Résolution CA-2022-01-19/XX

Proposée par : Jean-Philippe Pilasse

Appuyée par : Juliette Lemieux-Fortin (à valider)

Que soit mis en dépôt le point 6.3 et que soit tenu un CAE le 2 février (2022) et reporter l'AG au 23 février.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

7. AFFAIRES FINANCIÈRES

7.1. Projet de logement étudiant - UTILE

Louis-Xavier Lamy explique la situation concernant le projet de logement abordable étudiant de l'UTILE.

Vu la situation actuelle, il semble sage de conserver notre argent prévu pour ce projet, puisqu'il s'auto finance sans nous actuellement, et engager plutôt ces montants pour une prochaine phase. L'Utile prévoit plusieurs scénarios, notamment une éventuelle phase 2. Pour laquelle nous aurions des fonds et nous permettrait de faire un projet exclusivement réservés aux étudiant.es de cycles supérieurs. Nous avons donc déjà les fonds pour trouver un terrain si phase 2. il y a.

Question Charles-Émile Fecteau :

Excellent projet. Quel magnifique problème!

Résolution CA-2022-01-19/XX

Proposée par : Oronce Adanvoessi

Appuyée par : ???

Que l'exécutif de l'AELIÉS soit autorisé à rouvrir l'entente de principe entre l'UTILE et l'AELIÉS afin de permettre la mobilisation des fonds de la CANO récemment adoptée par référendum par les membres de l'AELIÉS vers une phase 2 du projet de logement étudiant ;

Que l'entente de principe amendée soit présentée et soumise au vote lors du prochain C.A. de l'AELIÉS pour que se concrétise l'allocation des fonds de la CANO de l'AELIÉS vers le développement d'un nouveau projet de logement étudiant communautaire de l'UTILE à Québec.

Adoptée à l'unanimité

7.2. Comité de vérification interne

Résolution CA-2022-01-19/XX

Proposée par : Oronce Adanvoessi

Appuyée par : ???

Que soit adopté et entériné les documents financiers du mois de novembre audités par le comité de vérification interne (CVI).

8. AFFAIRES ACADÉMIQUES

Caduc.

9. AFFAIRES EXTERNES ET POLITIQUES

Caduc.

10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

X

11. DATE DU PROCHAIN CA

Le prochain conseil d'administration ordinaire sera le 16 février 2022.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution CA-2022-01-19/XX

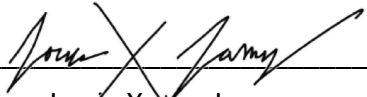
Proposée par : Catherine Blais

Appuyée par : Sarah Pierru

Que soit levée la séance du conseil d'administration du 19 janvier 2022 à 22h11.

Pas de demande de vote.

Fin de la séance du conseil d'administration à 22h11.



Louis-Xavier Lamy
Secrétaire exécutif



Guillaume Plante
Attaché à l'exécutif